

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 28 SEPTEMBRE

La Grève générale

M. Yves Guyot, auquel nous reconnaissons, sans arrière-pensée, du bon sens et de la logique (il a même de l'esprit, quand il ne dédaigne ou ne rougit pas de le montrer); M. Yves Guyot qu'on dénommait jadis — je dis jadis, remarquez le bien — *le tueur des journaux* dont il était le collaborateur, et qui, depuis *les Droits de l'Homme* (1870), *le premier Radical* (1874-1872) où il se révélait plus qu'à moitié communard, a mis considérablement d'eau dans son vin, surtout après avoir goûté les fonctions ministérielles et les avantages de toute nature y attachés, M. Yves Guyot qui, jadis toujours, répudiait toute littérature et proscrivait, comme un simple Sylla, *les orgues de barbarie qui l'empêchaient de travailler*, M. Yves Guyot publiait, il y a deux jours, dans le *MATIN*, un article marqué au coin de la plus haute raison morale et pratique et que nous lui empruntons sans vergogne. *In exte veritas*. M. Guyot Yves prouve, une cent-millième fois de plus, la vérité de cet axiôme. Donc, lisez attentivement ce qui suit :

Un certain nombre des membres du congrès national de Nantes ont décidé l'organisation de la grève générale. Souhaitons ardemment qu'ils réussissent, car ce sera un beau spectacle.

Qui dit : « grève générale » comporte une grève sans exception. Une grève est ou n'est pas. La grève simple implique suppression d'un travail particulier, et la grève générale suppression du travail de tout genre.

Le matin de la grève, pas une laitière n'ira traire ses vaches, car traire des vaches c'est travailler. Et tant que durera la grève, elles devront laisser les pis s'emplier et s'enflammer.

Porter une botte de foin et un litre d'avoine à un cheval, c'est travailler. Donc, c'est faire exception à la grève : et si la grève est générale, tous les palefreniers, garçons d'écurie, valets de ferme, devront laisser les chevaux ronger leurs mangeoires et crever de faim et de soif.

Les laitiers qui apportent du lait pour les enfants travaillent. La grève s'impose pour eux. Tant pis si les petits enfants, qui attendent leur lait, meurent de besoin.

Les ouvriers boulangers sont des salariés aussi eux : ils doivent être compris dans la grève générale : donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, il n'y a plus de pain.

Si les ouvriers boulangers font grève, le devoir le plus strict des garçons marchands de vin est de leur emboîter le pas, ou bien la grève n'est plus générale. Les comptoirs resteront donc clos; et les organisateurs de la grève se casseront le nez contre leurs volets fermés. Ont-ils songé à cette cruelle éventualité?

Le silence planera sur les cités; et ils n'auront même pas la ressource de lire les journaux, car les typographes, les imprimeurs, les porteurs seront tous en grève.

Ils ne pourront même pas se rendre compte de l'effet produit par la grève, puisqu'ils ne recevront pas de courrier : car il va sans dire

que si la grève est générale, les chemins de fer seront arrêtés et les bureaux télégraphiques fermés.

Dans cet isolement, ils en seront réduits, chacun dans son coin, à se demander si la grève générale est bien observée partout et si, pendant qu'ils se morfondent dans l'abstinence et le silence, il n'y a pas des traîtres qui travaillent quelque part.

A l'heure du déjeuner, ils ne trouveront que les conserves qu'ils auront emmagasinées; car, de deux choses l'une : ou la grève est générale ou elle ne l'est pas; et si elle est générale, le boucher s'est croisé les bras ainsi que le charcutier, le maraîcher n'est pas venu le matin à la halle, le pêcheur n'a pas pêché et pour le cuisinier, eût-il gardé des provisions de la veille, son plus strict devoir serait de ne pas toucher à ses casseroles, car c'est de son énergie et de sa persistance à refuser de travailler que dépend le succès de la grève générale.

Donc, pas de déjeuner; pour le dîner, les organisateurs de la grève doivent donner l'exemple du jeûne résigné. Quant aux apéritifs, ils sont inutiles, puisqu'il n'y a pas de repas; et s'il se trouvait des garçons de café pour en servir, la grève ne serait plus générale.

A la tombée de la nuit, les becs de gaz ne s'allumeront pas, car les allumeurs de réverbères font partie de la grève générale et les ouvriers des usines à gaz ont laissé éteindre leurs cornues.

Les théâtres et les cafés-concerts sont forcément englobés dans la grève générale; ne le seraient-ils pas par la force des choses que le plus strict devoir des acteurs et des actrices, qui font partie de la classe des salariés, serait d'y adhérer; et le même devoir s'imposerait encore plus impérieux aux gigolettes des cafés-concerts et d'ailleurs aussi bien qu'aux « belles de nuit ».

Les délégués du congrès national qui ont voté la grève générale ont-ils songé à ces conséquences de leur grande manifestation?

J'ai tenu à les leur montrer; car ils ne me paraissent avoir une idée bien complète du caractère de ce grand événement qui doit faire passer leur nom à la postérité.

Ils demandent des fonds. Pourquoi? Est-ce qu'une fois la grève générale proclamée il y aura besoin d'argent? Pourquoi faire? Puisque, personne ne vendant plus, personne ne pourra acheter.

Les gens qui prennent pour programme de leur action « la grève générale » et qui veulent l'imposer à leurs candidats aux fonctions électorales prouvent l'idiotie impudente des socialistes. Ils savent bien que la grève générale n'est qu'un mot, une blague; mais ils la lancent pour amuser ou terrifier les badauds. Ces révolutionnaires gâteux n'osent plus essayer d'éblouir leurs gogos en brandissant un drapeau rouge dans la vision fulgurante des barricades et des incendies de la Commune. Ils craignent depuis les lois de décembre et de juillet, les conséquences personnelles de tels appels. Alors, ils se rabattent sur la grève générale, moyen doux, tranquille, platonique aussi bien qu'impraticable de résoudre la question sociale.

Tant pis pour les socialistes qui n'adhéreront pas à la grève générale. Elle deviendra un cri-

terium d'épuration. Quiconque n'est pas décidé à la soutenir n'est qu'un faux socialiste, un traître, un vendu, un sale bourgeois et un économiste encore plus vil! Et cela avec raison, car le socialisme est implacable : quiconque y a adhéré est condamné à marcher dans une absurdité toujours plus profonde. S'il arrête en route, il est perdu : C'est un renégat, pis que cela, un esclave; mieux encore, un « bu-reaucratseux » de M. Casimir-Perier.

ENCORE UN ACCIDENT

SUR
LE CHEMIN DE FER DU NORD

Hier matin, un accident qui aurait pu avoir des conséquences terribles s'est produit sur la ligne du Nord.

Le train omnibus circulaire n° 833, partant de Paris-Nord à 7 heures 35 du matin, a déraillé au lieu autrefois dénommé le pont Saint-Ange.

Au moment où le train arrivait en cet endroit, la rupture d'un rail se produisit.

Le convoi était composé surtout de voitures de seconde et de troisième classes.

C'est le train qui d'habitude transporte les fruitiers et les poissonniers de la partie nord de la banlieue parisienne qui, venant de s'approvisionner à la vente à la criée des Halles, transportent avec eux leurs marchandises.

Un wagon de troisième classe, dont deux compartiments seulement étaient occupés par quelques-uns des marchands dont nous venons de parler, ressentit, au moment où l'accident se produisit, une secousse formidable et se pencha sur le côté, menaçant de verser.

Aux cris des voyageurs, le conducteur prévint le mécanicien qui renversa la vapeur.

Le personnel de la Compagnie, mécanicien, chauffeur, conducteurs, n'étant pas atteint, on se précipita au secours des occupants de la voiture dont nous venons de dire la situation critique.

Trois personnes étaient blessées, un homme et deux femmes.

Ces blessés, qu'un train spécial était venu chercher, ont été dirigés pour être pansés sur l'hôpital Lariboisière. Ils en sont sortis presque aussitôt, leurs blessures n'offrant après examen aucun caractère de gravité.

Le déraillement est dû à la rupture accidentelle d'un rail, au moment du passage du train.

Le service de la gare a souffert pendant toute la matinée, quatre voies s'étant trouvées obstruées par suite de ce déraillement.

INFORMATIONS

La dépêche du Pape

Voici le texte de la dépêche que le Pape a adressée au duc d'Orléans après la mort de M. le Comte de Paris :

« Son Altesse Royale Philippe d'Orléans, Dadfort.

» L'annonce du décès de Son Altesse le Comte de Paris nous cause la plus vive douleur; nous aimons vous assurer de nos prières pour le repos éternel de Celui que vous pleurez justement! En cette pénible circonstance, nous renouvelons bien de cœur la bénédiction à vous et à toute la famille.

» LÉON XIII. »

La santé du Tsar

D'après des renseignements officiels, les divers racontars concernant la santé du Tsar sont fabriqués de toutes pièces par les journaux allemands et sont complètement démentis.

Une proposition

Un certain nombre de députés déposeront, dès la rentrée, une proposition de modification au règlement tendant à réserver les matinées à la discussion des questions et interpellations.

La terreur socialiste

Rive-de-Gier, 27 septembre. — Une partie des ouvriers que la verrerie Richarme avait embauchés dans le canton de Zurich ont reçu la visite de délégués grévistes qui les ont menacés, s'ils venaient à Rive-de-Gier, de violences semblables à celles d'Aigues-Mortes. Effrayés, ils ont refusé de venir, malgré les avances pécuniaires à eux faites et les engagements signés.

La nuit dernière, un nommé Barthélemy Giraud, magasinier, a été assailli par une bande de grévistes au moment où il regagnait son domicile. Il a tiré en l'air deux coups de feu. Une instruction est ouverte sur ces faits.

Procès de presse

La *Petite République* et le *Petit Caporal* sont poursuivis devant la cour d'assises de la Seine.

Extradition

Avant-hier, la police belge a conduit à Lille un fils de famille arrêté à Bruxelles sur la demande du gouvernement français pour escroqueries commises à Paris.

Cet individu a trente-cinq ans, il se nomme Paul-Marie de Laporterie. Il est né à Blain (Loire-Inférieure). Il a renoncé à invoquer le délai pour les formalités d'extradition. Il est tombé au dernier degré de la misère; il est vêtu de haillons et sans un sou en poche.

Un Français expulsé de Rome

Un décret du ministère de l'intérieur a ordonné l'expulsion de l'abbé français Montennis, rédacteur du *Moniteur de Rome*, à cause de ses attaques continuelles contre les institutions et les lois d'Italie.

Fâcheuse méprise

Un réserviste, M. Frappé, domicilié à Pourrain (Yonne), vient d'être victime d'une terrible méprise. Il traversait les bois de Villefargeau quand il demanda à un voiturier de le laisser monter dans sa voiture. Ce dernier refusait et le réserviste tirant de sa poche un porte-monnaie fortement garni lui offrait de le payer. Le voiturier le prenant pour un malfaiteur lui asséna sur la tête un violent coup de fouet et poussa vivement son cheval en avant. M. Frappé tomba évanoui, et les roues de la voiture lui passèrent sur le corps. Revenu un peu plus tard de son évanouissement, il put se traîner jusqu'au domicile de ses parents. Son état est des plus graves.

Le voiturier avait, de son côté, fait sa déclaration à la gendarmerie de Toucy, toujours hanté de l'idée qu'il avait eu affaire à un malfaiteur.

Le parquet d'Anxerre vient d'ouvrir une enquête.

Vache charbonneuse

Un boucher de Douai et son fils sont morts d'infection charbonneuse, à la suite de l'ingestion d'un morceau qu'il avait enlevé à une vache, morte d'un coup de sang, croirait-on,

dans une commune des environs de Douai. Deux vétérinaires ont constaté que la bête était atteinte de charbon ; ils ont fait jeter sur elle du pétrole et détruire la viande par incinération.

Un marchand de « tuyaux »

Le tribunal correctionnel de Pau vient de condamner à cinq ans de prison le nommé de Bothesat, un audacieux escroc déjà condamné sept fois depuis 1889. De Bothesat était le directeur d'une banque ayant des succursales partout où se trouvait un hippodrome important, laquelle banque livrait aux naïfs, moyennant d'assez fortes rémunérations, des « tuyaux » pour les courses. L'affaire était bonne, puisque de Bothesat avait pu gagner 400,000 fr. en moins de deux ans.

Accident dans une église

Des ouvriers qui travaillaient, mercredi, au transept nord de la cathédrale d'Amiens, abandonnèrent du haut de leur échafaudage, pour ne pas être entraînés par elle, une lourde pièce de bois. Celle-ci heurta une des plus belles verrières de la cathédrale, qui a été brisée dans sa partie supérieure et dont les débris sont tombés dans le chœur, blessant légèrement à la tête M. l'abbé Doublet, au moment où il venait de commencer l'office.

Accident de chasse

Un jeune homme de la commune de Saint-Pardon était sorti avec son frère pour tuer des écureuils. En route, ils entrèrent dans une prairie où ils rencontrèrent deux fillettes qui gardaient des vaches. Là, Ducam, Joseph, voulant déposer son fusil, le prit par le canon. Le coup partit et le pauvre Ducam tomba foudroyé.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 28 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 16°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 14°
Midi,	767 m/m	au-dessus 18°
Hausse,	3 m/m	
Baisse,	3 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 10°

L'École de Viticulture

On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» J'ai lu, la semaine dernière, avec le plus grand intérêt, dans les colonnes de votre journal, un article concernant la reconstitution de notre Ecole de Viticulture, autrefois si florissante et maintenant presque complètement détruite par le phylloxera. L'auteur de cet article

demande comment il se fait que la Commission chargée de l'administration de notre Jardin des Plantes ne se préoccupe pas davantage de cette reconstitution, laquelle est cependant de la plus grande importance pour tous les propriétaires vigneronniers de notre arrondissement, et même de beaucoup plus loin.

» Il faut, en toutes choses, faire retomber les responsabilités sur ceux à qui elles incombent, et je vois que l'auteur de l'article en question ignore comment les choses se passent ; je vais l'en instruire.

» Il y a environ trois semaines, trois membres de la Commission, se préoccupant vivement de la destruction de notre Ecole de Viticulture et voyant qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour la reconstituer, se présentaient chez le Président de la Commission et lui demandaient de réunir la Commission.

» Cette réunion fut fixée au 15 septembre dernier ; naturellement, les membres se trouvèrent au rendez-vous à l'heure fixée ; mais le Président n'y vint pas. Il paraît qu'il en avait été empêché par une cérémonie à laquelle il lui était impossible de ne pas paraître. Il avait, cependant, fait prier les membres présents de l'attendre une demi-heure ; mais il paraît aussi que son idée bien arrêtée était de ne pas s'y trouver. En effet, dès le matin, il avait avisé un des membres de la Commission de ne pas se déranger, car lui-même n'irait pas. Les membres réunis attendirent une heure et demie ; mais, personne ne venant, ils durent se retirer.

» Comme nous l'avons dit plus haut, les mesures à prendre pour reconstituer le vignoble sont urgentes, et comment se fait-il que le Président de la Commission qui, à tous les titres, doit veiller à l'intérêt général, n'ait pas songé, depuis quinze jours, dans un cas aussi sérieux, à convoquer de nouveau la Commission ?

» Dans ces conditions, les intéressés sont en droit de se demander si c'est du parti pris ou de l'indifférence ; ou bien encore, a-t-on l'intention de fatiguer les Membres de la Commission en les traitant avec ce sans-çaçon, pour les amener à donner leur démission, soit pour supprimer la Commission, soit pour la recomposer de personnes plus souples et plus obéissantes à la direction nouvelle que l'on veut donner à cette affaire, arriver enfin à une Commission pour rire ?

» Eh bien ! en toute sincérité, nous croyons que c'est le but que l'on cherche, car il y a des dessous que beaucoup de monde ignore et qu'il sera nécessaire de faire connaître, quand il sera temps et si on nous y oblige.

» Nous ajouterons que, quand l'intérêt général est en jeu, il appartient surtout à celui qui en est le premier chargé de faire son possible pour éliminer les éléments qui entravent, par leurs rancunes personnelles, les mesures

que toutes les personnes dévouées voudraient voir prendre.

» Nous croyons savoir encore qu'on a mérité des changements importants dans la direction à donner à l'administration du Jardin des Plantes. Il paraît qu'il y a des promesses de faites de grosses sinécures, qu'il y a même parole donnée. Mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a aussi d'honnêtes gens qui pourraient bien se mettre en travers de ces beaux projets et qui ne permettront jamais qu'aucun déni de justice soit commis.

» De son côté, l'auteur de cet article, qui connaît beaucoup de choses sur toute cette affaire, est bien décidé, si des mesures vexatoires pour certaines personnes, on contrairement aux intérêts de la Ville et des viticulteurs, étaient prises, à porter la question ailleurs que dans les colonnes d'un journal, certain d'avoir l'opinion publique de son côté. Et alors, tant pis si, à toutes les grosses gaffes commises jusqu'à présent, on ajoute celle qui se prépare en ce moment.

» Il serait pourtant bien facile à M. le Président de la Commission de s'éviter tous ces désagréments. Il n'a qu'à réunir la Commission, arrêter avec elle les mesures nécessaires pour reconstituer l'Ecole de Viticulture, laisser les rancunes aux caractères bas et haineux, travailler, en somme, au bien général. En suivant cette voie, il aura l'approbation de tous les honnêtes gens et il rendra un service éminent à notre pays vignoble.

» UN VIGNERON. »

École d'Application de Cavalerie de Saumur

La liste (que nous avons publiée mardi) des lieutenants et sous-lieutenants appartenant aux régiments de cavalerie qui ont été désignés pour suivre, à partir du 10 octobre prochain, les cours d'instruction de l'Ecole d'application de cavalerie, vient d'être adressée aux généraux commandant les corps d'armée.

Les officiers devront être rendus à Saumur à la date indiquée plus haut. Leur mise en route, ainsi que celle de leur ordonnance, s'effectuera dans les conditions déterminées par le règlement du 24 juin 1883 sur le service intérieur de l'Ecole d'application de cavalerie.

Tous les lieutenants et sous-lieutenants d'instruction devront arriver montés à l'Ecole d'application de cavalerie, à l'exception de ceux appartenant à des corps pourvus de chevaux entiers ou à des Ecoles militaires.

SAUMUR

Un voyageur pas commode

Hier soir, vers 7 heures, à l'arrivée du train de Nantes-Paris en gare de Saumur, M. le chef de gare d'Orléans envoyait quérir des

agents de police pour qu'ils missent à la raison et en état d'arrestation un voyageur ivre qui, après avoir brisé les vitres de son wagon, insultait le chef de gare, les employés, les assistants et, en bras de chemise, menaçait de frapper tout le monde.

Quand les agents arrivèrent avec une voiture, le tapageur avait été trainé, malgré sa résistance, sous la marquise extérieure où on le tenait à l'œil. On le hissa dans la voiture, lui, ses habits fangeux et ses fleurs — il rapportait des chrysanthèmes — et, en dépit de ses injures et de ses cris de « Vive l'anarchie ! », on le conduisit au violon.

Ce matin, après cuvage, le citoyen consentit à donner les renseignements qu'il avait été impossible de lui arracher hier soir. Il se nomme Andurier, ajusteur mécanicien, habitant Saint-Ouen, retour de Nantes.

Andurier — puisqu'Andurier il y a — s'est présenté, dans la matinée, sous bonne escorte, devant M. le procureur de la République qui lui assigna un logement provisoire, jusqu'à ce que l'incident soit complètement éclairci.

PAIN ET FARINE

La Petite Loire a reçu et publié la lettre suivante d'un de ses lecteurs :

« Monsieur le Directeur,

» Il est difficile de comprendre qu'on laisse MM. les boulangers de notre bonne ville de Saumur tranquilles quand on veut protéger la classe ouvrière.

» Aujourd'hui, les blés sont à 43 fr. les 77 kilos ; les farines, premières marques, de 38 à 40 francs les 157 kilos, et l'on ne diminue pas le prix du pain, qui reste à 4 fr. 80 les 6 kilos ; soit à 35 pains par culasse, 63 francs. Le boulanger a donc, par ce fait, 23 francs de cuisson.

» Il y a une dizaine d'années, le boulanger se contentait de 11 à 13 francs de cuisson. Les temps sont bien changés.

» Dans différentes communes des environs de Saumur, le pain est à 4 fr. 60 les 6 kilos, ce qui leur fait 16 fr. de cuisson. Il me semble que ce prix serait bien raisonnable pour les boulangers de Saumur. »

Non seulement MM. les boulangers veulent le pain à un prix trop élevé, mais encore la qualité ne répond pas toujours à la cherté. La pâte est fabriquée avec une farine impalpable et trop blanche, dite « cylindre », rendant beaucoup, mais dont les principaux éléments de nutrition sont éliminés, d'où un pain sans consistance, ne nourrissant pas et impossible à manger quand il a deux jours.

La ligne téléphonique d'Angers à Paris

La pose du fil téléphonique reliant Angers à Tours et à Paris est achevée.

Avant-hier, le personnel du bureau d'Angers

51 Feuilleton de « l'Echo Saumurois »

UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

Seconde partie

Aux moments de délire, Madame Daltier seule restait auprès de sa nièce.

Elle avait enfin compris le secret de cette pauvre âme plus souffrante que le corps, et cela lui avait donné la clef de ce mystère fait de révoltes, de colères, de désespérances où elle avait vu plongée la jeune fille.

Elle comprenait comment la chère enfant, toute convertie et remplie de résolutions sincères, voyant éclore peu à peu dans son cœur un sentiment tout nouveau en elle, avait vu soudain brisés ses desirs ardents, mais sages. Pour celui qu'elle chérissait dans le silence de son âme, elle avait cru n'être qu'un objet d'indifférence pour ne pas dire d'aversion, et elle en avait terriblement souffert.

Et elle n'avait pas de mère, pas de sœur, pas d'amie sérieuse à qui confier ce poids trop lourd pour son cœur.

De là ses rébellions contre la vie et contre

le ciel, ses dégoûts amers et son désespoir, puisqu'elle ne pouvait plus s'appuyer désormais sur la main qui l'avait soutenue et guidée un an au moins.

Et pendant les interminables heures nocturnes ou celles non moins douloureuses du jour, Madame Daltier écoutait les plaintes déchirantes qui s'échappaient de ce cœur brisé.

Les larmes lui venaient aux yeux, car, à travers son délire, l'âme de Gilberte se dévoilait tout entière, c'est-à-dire, pure, aimante, élevée.

Rien n'avait pu déflorer son innocence naturelle. Ce qu'elle avait entendu dans la maison de son oncle Simiès, ce qu'elle avait lu dans les romans réalistes et anti-religieux qu'on lui avait mis dans les mains, elle ne l'avait pas compris.

Les vaines utopies, les sophismes dangereux, les exemples mauvais, n'avaient qu'effleuré sa pensée et formé autour de son âme comme une écorce qui était tombée au premier souffle pur pour la laisser candide et fraîche.

Cette découverte fut pour Madame Daltier un immense soulagement.

Un soir, en embrassant son fils qui quêtait de longs détails sur la malade, elle lui fit en

le regardant au fond des yeux :

— Albéric, cette enfant est digne de toi.

— Comment cela, ma mère, je ne comprends pas...

— Ecoute, je sais que tu l'aimes, car tu me l'as avoué ; quant à elle, je ne savais rien ; maintenant j'ai compris son cœur, dans son délire elle me l'a révélé tout entier ; sans qu'elle le veuille elle a trahi son secret. Mon fils chéri, ta tendresse est bien partagée, crois-moi. Gilberte a une nature magnifique qui ne demandait qu'un peu de bonheur et d'affection pour s'épanouir. Quand la santé et la joie eurent refait la Gilberte d'il y a quelque temps, avec quelle allégresse je l'appellerai ma fille !

L'ingénieur l'embrassa comme un fou :

— Mère, oh ! mère, que vous êtes bonne ! et qu'il me tarde de la revoir !

Le lendemain, pieds nus, le rosaire aux doigts, le jeune homme escaladait la colline de Notre-Dame-de-la-Garde, et jetait sous le ciel bleu une fervente action de grâces.

Peu à peu le mal s'éloigna, la fièvre s'apaisa. Dieu n'avait pas fini son œuvre dans cette âme. Il voulait lui donner la félicité pour laquelle elle semblait faite, et décharger ses épaules fragiles de la croix pesante.

Un jour vint où Gilberte put embrasser sa tante et la remercier de ses soins, ainsi que Marie et Edmée qui avaient merveilleusement secondé leur mère.

Madame Daltier s'attachait de jour en jour davantage à celle qu'elle considérait désormais comme son enfant.

M. Daltier, à son tour, se prenait pour sa nièce d'une affection d'autant plus vive qu'il lui avait témoigné jadis plus de froideur ; touché des confidences que lui avait faites sa femme sur la jeune malade, il entra souvent chez Gilberte et lui montrait une tendresse toute paternelle.

— Et lui, voulez-vous le voir ? demanda Madame Daltier en caressant les cheveux d'or sombre de la jeune fille.

— Lui ? fit-elle en ouvrant plus grands ses yeux agrandis par la maladie.

— Oui, Albéric. Puis-je lui dire que vous lui permettez d'entrer ? il attend ce moment avec tant d'impatience !

Gilberte fit un geste d'assentiment, mais sa tristesse lui était revenue, une tristesse résignée qui faisait peine à voir.

(A suivre.)

a pu communiquer avec Tours et constater que la voix s'entendait parfaitement bien.

On annonce l'ouverture officielle de la ligne pour le 15 octobre prochain.

La répartition du contingent

Le ministre de la guerre vient d'arrêter la répartition du contingent pour les jeunes gens appelés pour un an, dispensés et deuxième portion.

Les jeunes gens affectés à l'infanterie seront renvoyés dans la garnison la plus rapprochée de leur domicile, en tenant cependant compte pour la désignation du régiment des numéros de tirage obtenus par les conscrits.

Les bons numéros, c'est-à-dire les plus élevés, seront renvoyés dans les garnisons voisines.

DAMPIERRE

Vol d'un fusil

Le 22 septembre, à son retour de Saumur, entre 9 et 10 heures du soir, M^{me} veuve Angelo Bolognesi, qui habite les Gaillardins, commune de Dampierre, trouva une échelle appuyée à la croisée du grenier de sa maison et, au pied de l'échelle, deux bouteilles de liqueur. M^{me} Bolognesi, pressant un vol, appela les voisins à son aide. On chercha de la cave au grenier, on ne découvrit ni voleurs ni trace de razzia. Mais, le lendemain matin, M^{me} Bolognesi s'aperçut qu'on avait soustrait un fusil Lefauchaux d'une valeur de 400 fr.

Pas d'indices sur le ou les voleurs.

AMBILLOU

Retour de noces

Le 24 septembre dernier, M. et M^{me} Raboisseau, d'Ambillou, se rendaient, dans une localité voisine, à la noce d'un de leurs fils et priaient une voisine de soigner leur vache enfermée dans son écurie.

Le lendemain, en portant du fourrage à la bête, la voisine remarqua, au bas de la croisée de la chambre, une bouteille et un verre de verre brisés. Elle entra dans la maison, et vit le linge des armoires éparpillé sur le carreau et les tiroirs ouverts.

On envoya chercher les époux Raboisseau qui, à leur retour, constatèrent la disparition de dix draps non marqués, quatorze litres d'eau de vie de marc et deux pots de rillettes, le tout estimé 140 francs.

On n'a vu personne de suspect autour de la maison et les voisins n'ont entendu aucun bruit.

Fêtes des environs

Nous rappelons que dimanche prochain, 30 septembre, aura lieu, à Vivy, le festival annoncé ici il y a quinze jours.

Rappelons également que le lendemain lundi, à Fontevault, se tiendra une grande fête et assemblée à l'occasion de la Saint-Michel. Il y aura : concours de tir, courses et jeux divers, grand concert donné par la fanfare, distribution des prix du concours de tir et des jeux, feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

Congrès de la Meunerie

A l'occasion du 8^e Congrès de la Meunerie et de son Exposition, qui auront lieu à Paris, du 1^{er} au 7 octobre, au Jardin des Tuileries, les Compagnies de chemins de fer ont décidé que les billets ordinaires d'aller et retour, délivrés par toutes les gares du réseau des chemins de fer français, à partir du samedi 29 septembre, seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi 40 octobre.

Pour profiter de cet avantage, il suffira de déposer son coupon de retour au Jardin des Tuileries, au secrétariat, où seront remplies les formalités du visa pour la prolongation.

Les cartes d'entrée au Congrès et à l'Exposition sont délivrées gratuitement, sur demande adressée au siège de l'Association, place du Louvre, 6, à Paris.

ANGERS

Un fils dénaturé

Lucien Martin, âgé de 23 ans, serrurier, demeurant chez ses parents, rue Fénelon, a été mis en état d'arrestation pour coups portés à son père et à sa mère.

Ce fils dénaturé, qui jouit d'une très mauvaise réputation, amena chez ses parents une fille de mœurs légères. Son père lui fit de justes observations et lui ordonna d'emmener cette fille.

Ces observations ne furent pas du goût de Martin, qui se jeta sur son père et le frappa violemment à la tête et lui fit de graves blessures d'où le sang sortait avec abondance.

Sa mère ayant voulu intervenir a également reçu des coups.

Lucien Martin a été conduit devant M. le Procureur de la République qui l'a fait écrouer à la prison.

Tentative de suicide

Un soldat de la 9^e section des commis et ouvriers d'administration à Châteauroux, le nommé Aubin, a tenté de se suicider, à l'hôtel Boursault, à Durtal, où il était arrivé la veille, en se tirant deux coups de revolver. Au bruit de la détonation, on se porta au secours du malheureux, qui baignait dans son sang. Il respirait encore, et on put, grâce à des soins énergiques, le ranimer un peu. Une seule balle a été retirée. Sur une table, le désespéré avait déposé trois lettres : l'une adressée à ses parents demeurant à Durtal ; l'autre à son caporal ; l'autre à une jeune fille de Châteaumeillant qu'il voulait épouser. Ses parents s'étant opposés au mariage, Aubin, désespéré, avait résolu de mettre fin à ses jours.

L'accident de Vernon

La victime du terrible accident dont nous avons parlé hier est M. Brun, chef de gare de Vernon-Etat.

M. Brun est tombé sous le train de marchandises 1959, allant de Sargé à Tours.

Il a eu les pieds broyés, ainsi qu'une partie du ventre, et, transporté dans son bureau, il y a expiré au bout de quelques minutes.

Ce malheureux, âgé de 37 ans, était marié et père de famille.

Le festival de Chouzé-sur-Loire

Un festival, dont l'organisation parfaite fait honneur à la municipalité, a eu lieu, dimanche dernier, à Chouzé-sur-Loire.

Les corps de musique suivants y ont pris part :

La musique municipale de Varennes ; les musiques de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, de Parçay et de Vernouil-le-Fourrier ; l'Union musicale de Varennes, et les musiques d'Allonnes, de Bourgueil, de Benais, de Restigné et de Turquant.

A une heure, toutes les musiques ont défilé dans les rues de Chouzé, saluées par les applaudissements des milliers de personnes que la fête avait attirées.

Le défilé a été suivi d'un vin d'honneur offert aux musiques par la municipalité, sous la présidence de M. Belle, sénateur. Celui-ci a porté un toast chaleureux à l'administration municipale et ensuite aux musiciens.

A deux heures et demie, concert sur la place devant la mairie. Chacun des corps de musiques a joué son morceau de choix, et tous ont obtenu les bravos de la nombreuse assistance qui les écoutait.

Les morceaux joués par les musiques de Bourgueil, de Restigné et de Turquant, ont été particulièrement remarquables.

Puisque la musique de Turquant se présente à notre plume, nous nous empressons de saisir l'occasion pour la féliciter du rang distingué qu'elle a conquis parmi les Sociétés musicales de nos contrées. Mais il faut reconnaître aussi qu'elle a une bonne fortune toute particulière : celle d'avoir à sa tête un artiste de premier ordre, M. Goubeault, dont Saumur connaît le talent.

A cinq heures, un morceau d'ensemble a été exécuté par tous les musiciens réunis, sous l'habile direction de M. Malécot, chef de la musique de Chouzé-sur-Loire. L'exécution a été parfaite et très justement applaudie.

Une fête vénitienne donnée sur la Loire, à huit heures et demie, a parfaitement réussi. Les nombreux bateaux qui allaient et venaient

sur le fleuve produisaient un charmant effet par leur jolie décoration et leurs brillantes illuminations. L'embrasement de l'île de Chouzé, qui a suivi, présentait un ravissant coup d'œil.

Comme toute belle fête, celle-ci s'est terminée par la retraite aux flambeaux traditionnelle, qui était accompagnée d'une foule considérable.

Un drame en wagon

Une tentative d'assassinat a été commise pendant la nuit de lundi à mardi, entre La Loupe et Le Mans, dans un compartiment de 3^e classe du train venant de Paris et arrivant au Mans vers quatre heures du matin.

Le nommé Vivier, valet de chambre, se rendant à Brest, a été trouvé dans le train, évanoui et vomissant le sang à pleine bouche.

Les employés de la gare se sont empressés de lui porter secours ; mais, en raison de son état très grave, on a dû le conduire à l'hospice.

Là, Vivier, après plusieurs heures, est revenu à la vie et a pu parler. Voici ce qu'il a raconté :

« Hier soir, j'ai pris le train à Paris. Sept autres personnes se trouvaient avec moi dans mon compartiment. Deux d'entre elles étant descendues non loin de La Loupe, je restai avec cinq hommes.

« Ces derniers me proposèrent bientôt une partie de cartes. J'acceptai. Mais je m'aperçus au bout de quelque temps que l'on me volait.

« Je protestai. L'un de mes partenaires me lança alors un coup de poing en plein visage. J'allais riposter quand les autres joueurs intervinrent et m'invitèrent à boire un verre de vin, libation après laquelle tout serait oublié.

« Ce vin contenait assurément une substance corrosive ; à peine en eus-je absorbé une gorgée, que je ressentis d'horribles douleurs d'entrailles. La souffrance fut si vive que je perdis connaissance. A partir de ce moment je ne me souviens de rien. »

Vivier a été complètement dévalisé. Ses compagnons de route lui ont pris jusqu'à son dernier sou.

On croit que ces dangereux malfaiteurs sont descendus à une station intermédiaire entre La Ferté-Bernard et Le Mans. Leur signalement a été donné à la justice et transmis à toutes les brigades de gendarmerie de la région.

Il faut espérer qu'ils ne tarderont pas à être arrêtés.

L'état de la victime est aussi satisfaisant que possible.

BULLETIN FINANCIER

27 septembre 1894.

Le début s'est montré assez brillant, mais sur le bruit, absolument faux, d'une aggravation dans l'état de santé du Czar, les affaires ont été rares et la faiblesse a remplacé la fermeté. La réaction a cependant été peu importante et il paraît probable que les haussiers n'ont pas dit leur dernier mot.

Nous laissons le 3 0/0 à 102.72 et le 3 1/2 à 108.55.

Les fonds étrangers sont assez fermes. L'Extérieure se maintient entre 70 7/16 et 70 11/16. Jusqu'au dernier moment, vu les énormes engagements qui existent ce mois-ci sur ce fonds, la réponse peut être changée d'un point dans un sens ou dans l'autre.

Nos grands établissements de crédit sont sans changement.

Le Suez vaut 2,932.

En Banque, c'est la fermeté qui domine.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Le nombre de personnes atteintes de *maladies de l'estomac*, dyspepsie, dilatation, acidité, flatulence, est incalculable. Après avoir essayé tous les traitements, elle ne savent plus à quel saint se vouer, lorsqu'il eût été si simple de se soigner dès le début et de favoriser la sortie hors du tube digestif de toutes les matières qui l'engorgent et qui sont produites par de mauvaises digestions.

La **Tisane Dussolin** remplit admirablement ce but ; en commençant par son emploi, on évitera d'abord une perte de temps, et on empêchera une foule de maladies qui s'aggravent sans traitement immédiat. Il n'est pas de plus sûr moyen de prévenir et de guérir les maladies de l'estomac et de l'intestin que la **Tisane Dussolin**.

C'est en même temps le meilleur fortifiant et rafraichissant du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin**. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

CONSEILS ET RECETTES

REMÈDE CONTRE LES BRULURES

Les brûlures occasionnées par la vapeur, les matières grasses, le suif fondu, etc., peuvent être soulagées immédiatement et efficacement par le remède suivant, bien facile à employer.

Il suffit de faire un mélange à parties égales d'huile d'olive et d'eau de chaux et d'y ajouter quelques gouttes de laudanum.

Après avoir bien agité le mélange on l'étend sur une feuille d'ouate de grandeur suffisante pour couvrir complètement la brûlure.

On renouvelle cette application trois fois par jour, en ayant soin de n'enlever un pansement que lorsqu'un autre est prêt, afin d'éviter le contact de l'air avec la brûlure.

ÇA RECOMMENCE

et chaque jour la foule envahit les locaux qui ont été organisés, rue du Puits-Neuf, 21, à Saumur, par

UNIVERSEL MAGASIN

Nous ne renouvellerons pas ici les séries de prix extraordinaires déjà indiqués, mais disons en passant que si le succès de ces mises en vente leur est dû en partie, il faut ajouter aussi la confiance qui est si justement accordée à Universel Magasin, qui, depuis dix années, fait profiter la population saumuroise d'avantages chaque fois plus sensationnels.

Les marchandises étant achetées par lots considérables dans les Liquidations, Ventes forcées, Warants protestés, Docks et Magasins Généraux, nous pouvons les livrer au public à des

Prix fabuleux de bon marché

Les mises en vente périodiques organisées dans toute la France par

Universel Magasin

sont appréciées de toute les classes de la société.

Les assortiments sont considérables en Tapis de table, Carpettes, Descentes de lit, Nattes de Chine, Couvertures, Rideaux, Lingerie, Nappes, Serviettes, Lainages pour Robes, Corsets, Parapluies, Torchons, Mouchoirs, etc., et rendent

TOUTE CONCURRENCE IMPOSSIBLE

Maison Crémieux

27, Rue d'Orléans, SAUMUR

Lundi 1^{er} octobre et jours suivants, Ouverture et Mise en Vente des Nouveautés d'Automne et d'Hiver.

EXPOSITION

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

Aux enchères publiques
SUR LICITATION
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN DEUX LOTS

De DEUX MAISONS

Sises à Saumur,
Rue Beaurepaire, n^{os} 12 et 18.

L'ADJUDICATION aura lieu le
Samedi 20 octobre 1894, à midi,
en l'étude et par le ministère de
M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur,
rue Beaurepaire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Et à la requête de :
1^o Mademoiselle Henriette-Augustine Armet, épouse de M. Barot, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, voyageur de commerce, demeurant ensemble à Paris, rue Miromesnil, 41 ;

2^o M. Louis-Amédée Gondrand, ancien commerçant, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire.

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :
1. M. Marc Degorce, brigadier d'octroi, demeurant à Angoulême, rampe ouest du port Lhoumeau, au nom et comme subrogé-tuteur, faisant fonction de tuteur, de la mineure Madeleine-Augustine Armet, enfant issue du premier mariage d'entre Alphonse-Joséphine Gondrand, et de M. Auguste Armet, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et M. Gondrand sus-nommé, son tuteur datif, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du premier canton d'Angoulême, le six août mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

2. M. Guénauld fils, négociant, demeurant aux Horaudières, près Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur de Mademoiselle Augustine-Henriette Boucherie, mineure issue du second mariage d'entre Alphonse-Joséphine Gondrand, veuve de M. Auguste Armet, et épouse en secondes nocces de M. Pierre-Eugène Boucherie, ses père et mère, tous deux décédés, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et M. Louis-Amédée Gondrand, son tuteur datif ;

3. M. Claude-Marie-Maurice Tabareau, docteur-médecin à Allonnes, au nom et comme tuteur à la substitution des enfants nés et à naître de M. Louis-Amédée Gondrand, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le vingt-trois mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Ayant pour avoué constitué M^e BARON, avoué à Saumur ;

Et encore en présence de :
1. M. Nanceux, propriétaire, demeurant à Allonnes (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Madeleine-Augustine Armet, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix, du premier canton d'Angoulême, le six août mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

2. M. Henri Valet, caissier, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire, agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Adrienne-Augustine-Henriette Boucherie, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du premier canton d'Angoulême, le six août mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Une maison, sise à Saumur, rue Beaurepaire, numéro 12, comprenant :

Au rez-de-chaussée : corridor, salon et salle à manger parquetés, cuisine et lieux d'aisances et cour.

Deux caves voûtées divisées en quatre parties.

Au premier étage : deux chambres et un cabinet de toilette.

Au deuxième étage : aussi deux chambres et un cabinet de toilette.

Deux greniers et une mansarde.

Cette maison joint au midi la rue, au couchant M. Baron, au nord M. Courtet.

Mise à prix, douze mille francs, ci. 12,000

DEUXIÈME LOT

Une maison, sise à Saumur, rue Beaurepaire, numéro 18, comprenant :

Au rez-de-chaussée : deux pièces, un corridor, cuisine au fond, cour, bûcher, lieux d'aisances, pompe.

Au premier étage : salon avec balcon, chambre derrière, deux autres chambres dans l'escalier.

Au deuxième étage : salon avec balcon, chambre derrière, deux autres chambres dont une à usage d'atelier et l'autre de cuisine.

Grenier et mansarde, caves divisées en trois parties sous la maison.

Cette maison joint au midi la rue, au nord Madame veuve Guénauld, au levant M. Ruèche et au couchant M. Perrin.

Mise à prix, dix mille francs, ci. 10,000

Total des mises à prix, vingt-deux mille francs, ci. 22,000

S'adresser, pour renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le 25 septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le 25 septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de M^e JAMIN, notaire à Gennes.

A VENDRE

Par Adjudication volontaire

Le dimanche 21 octobre 1894, en l'étude de M^e JAMIN,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS

Dépendant de la succession de M^{me} Laurion.

Commune de Chenetuttes-Tuffeaux.

1^o L'Hôtel de la Boule-d'Or, situé au bourg des Tuffeaux ;

2^o 57 ares de terre et vigne, aux Friches ;

3^o 73 ares 66 centiares de terre et vigne, à la Futare.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e JAMIN, notaire.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine

La Grande

Presqu'île du Thonreil

Située commune des Rosiers

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, trois hectares de terre labourable et vingt-cinq hectares environ de prés et pâturages.

S'adresser à M^e BEAUMONT, notaire.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

COMMUNE D'ALLONNES (Maine-et-Loire)

ADJUDICATION

Sur enchères

Le dimanche 14 octobre 1894, à 2 heures de l'après-midi.

En la salle de la Mairie d'Allonnes.

DE : 1^o

218 Pieds d'Arbres

(Peupliers Suisses) en 8 lots

2^o Un lot de 92 pieds de sapins ;

3^o Un lot de bruyères et ajoncs.

Les 8 premiers lots situés rue des Galards (chemin vicinal n^o 6).

Les 2 derniers lots situés lieu dit les Fontaines, canton de la Vente, Allonnes.

Les personnes qui désireraient se rendre adjudicataires sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges de la vente au secrétariat de la Mairie.

Allonnes, le 20 septembre 1894.

Le Maire.

A. POTTIER.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

GRAND IMMEUBLE NEUF

Pour habitation et commerce en gros ou industrie.

Sise à Saumur, près la gare (Maison Chollot)

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-St-Pierre, ou à M^e LELIÈVRE.

LÉRINA

Liquor fabriquée par les Pères de l'abbaye de Lérins, près Cannes. Produit recommandé par sa qualité et ses propriétés hygiéniques. Dépôt chez M. P. FOUCHE, négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

PENSION DE JEUNES FILLES

Cours et Leçons particulières

M^{me} BONIFAS

8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

A VENDRE

excellent Vin rouge vieux en bouteilles.

S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

On demande un EMPLOYÉ connaissant le commerce.

S'adresser à M. HUREL-BIDAULT, 2, rue de la Fidélité. — Inutile de se présenter sans de bonnes références.

SUCRE CRISTALLISÉ

Pour Vendanges

à 60 francs les 100 kil. par 500 kil.

A. COURTET

RUE DAILLÉ, A SAUMUR

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

BOUGIES

Bonne qualité, le paquet. » 75

Supérieure, — » 80

Extra, — » 85

— à trous, — » 85

CHANDELLES Américaines plus de mouchage, ni de fumée » 65

Pétroles ininflammables

en bidons de 5 litres

Léonine (recommandé), 2 fr.

Orillamme, 2 »

Saxoléine, 2 »

Huile colza extra, 1/2 kil., » 40

Huile colza (Aurore), le bidon 4 fr.

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y adossé, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

Imprimerie P. GODET

ALMANACH 1895

AVIS

Les personnes qui auraient des CHANGEMENTS D'ADRESSE ou des MODIFICATIONS à apporter ainsi que des INSERTIONS-RÉCLAMES à faire dans l'Almanach 1895, sont priées de s'adresser au plus tôt à l'imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir, Saumur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés

Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés

26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)

Montpellier, 45 — 1.75 —

Armagnac, 50 — 2.00 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.